



legitimaeexencion.com/france/

Quiconque aït l'intention de violer mon consentement, de nier mon accès et mon libre mouvement, d'exiger une pratique médicale invasive ou un essai clinique, sera dénoncé et entraînera une action judiciaire à son encontre.

Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme
Déclaration de Helsinki
Code de Nuremberg
Convention d'Oviedo
Constitution de la République française, articles 14, 55
Code civil français, article 16
Loi n. 2010-1192 du 11 octobre 2010
Code Pénal, articles 121, 122, 211, 212, 213, 221, 222, 223, 225

EXEMPTION DE PORT DE MASQUE - INOCULATION - TEST

LE DROIT AU CONSENTEMENT INFORMÉ EST PROTÉGÉ PAR LE DROIT NATIONAL ET INTERNATIONAL

Le port du masque peut entraîner de problèmes de santé. Je ne suis pas obligé(e) à révéler ma condition physique. En aucun cas je donne à priori mon consentement et/ou mon autorisation à me faire « vacciner » ou à recevoir un traitement médical quel qu'il soit.



LA CONSTITUTION NATIONALE N'EST PAS SUSPENDUE POUR UNE URGENCE SANITAIRE



legitimaeexencion.com/france/

Quiconque aït l'intention de violer mon consentement, de nier mon accès et mon libre mouvement, d'exiger une pratique médicale invasive ou un essai clinique, sera dénoncé et entraînera une action judiciaire à son encontre.

Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme
Déclaration de Helsinki
Code de Nuremberg
Convention d'Oviedo
Constitution de la République française, articles 14, 55
Code civil français, article 16
Loi n. 2010-1192 du 11 octobre 2010
Code Pénal, articles 121, 122, 211, 212, 213, 221, 222, 223, 225

EXEMPTION DE PORT DE MASQUE - INOCULATION - TEST

LE DROIT AU CONSENTEMENT INFORMÉ EST PROTÉGÉ PAR LE DROIT NATIONAL ET INTERNATIONAL

Le port du masque peut entraîner de problèmes de santé. Je ne suis pas obligé(e) à révéler ma condition physique. En aucun cas je donne à priori mon consentement et/ou mon autorisation à me faire « vacciner » ou à recevoir un traitement médical quel qu'il soit.



LA CONSTITUTION NATIONALE N'EST PAS SUSPENDUE POUR UNE URGENCE SANITAIRE



legitimaeexencion.com/france/

Quiconque aït l'intention de violer mon consentement, de nier mon accès et mon libre mouvement, d'exiger une pratique médicale invasive ou un essai clinique, sera dénoncé et entraînera une action judiciaire à son encontre.

Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme
Déclaration de Helsinki
Code de Nuremberg
Convention d'Oviedo
Constitution de la République française, articles 14, 55
Code civil français, article 16
Loi n. 2010-1192 du 11 octobre 2010
Code Pénal, articles 121, 122, 211, 212, 213, 221, 222, 223, 225

EXEMPTION DE PORT DE MASQUE - INOCULATION - TEST

LE DROIT AU CONSENTEMENT INFORMÉ EST PROTÉGÉ PAR LE DROIT NATIONAL ET INTERNATIONAL

Le port du masque peut entraîner de problèmes de santé. Je ne suis pas obligé(e) à révéler ma condition physique. En aucun cas je donne à priori mon consentement et/ou mon autorisation à me faire « vacciner » ou à recevoir un traitement médical quel qu'il soit.



LA CONSTITUTION NATIONALE N'EST PAS SUSPENDUE POUR UNE URGENCE SANITAIRE



legitimaeexencion.com/france/

Quiconque aït l'intention de violer mon consentement, de nier mon accès et mon libre mouvement, d'exiger une pratique médicale invasive ou un essai clinique, sera dénoncé et entraînera une action judiciaire à son encontre.

Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme
Déclaration de Helsinki
Code de Nuremberg
Convention d'Oviedo
Constitution de la République française, articles 14, 55
Code civil français, article 16
Loi n. 2010-1192 du 11 octobre 2010
Code Pénal, articles 121, 122, 211, 212, 213, 221, 222, 223, 225

EXEMPTION DE PORT DE MASQUE - INOCULATION - TEST

LE DROIT AU CONSENTEMENT INFORMÉ EST PROTÉGÉ PAR LE DROIT NATIONAL ET INTERNATIONAL

Le port du masque peut entraîner de problèmes de santé. Je ne suis pas obligé(e) à révéler ma condition physique. En aucun cas je donne à priori mon consentement et/ou mon autorisation à me faire « vacciner » ou à recevoir un traitement médical quel qu'il soit.



LA CONSTITUTION NATIONALE N'EST PAS SUSPENDUE POUR UNE URGENCE SANITAIRE